

**Commune de  
RIVES-D'AUTISE**  
**Nieul sur l'Autise et Oulmes**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 JUIN 2019**

**AUTORISATION DE SUPPRIMER DES DOCUMENTS DU FOND DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise, dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie)
- Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
- Suppression des fiches

Donne son accord pour que ces documents soient, selon leur état :

> Vendus au tarif de 0,50 €, à l'occasion de ventes organisées par la bibliothèque municipale, soit dans ses lieux, soit lors de manifestations locales ou d'événements particuliers. Les sommes récoltées pourront être réaffectées au budget d'acquisition d'ouvrages de la bibliothèque.

> Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin.

> Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.

Indique qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

**REGLEMENT ET TARIFS DES CIMETIERES COMMUNAUX :** Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de voter les nouveaux tarifs présentés ci-dessous, applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2019 :

- Concession dans le cimetière
  - Concession de 30 ans = 70,00 €
  - Concession de 50 ans = 115,00 €
- Columbarium
  - Une case pour 15 ans = 550,00 €
  - Une case pour 30 ans = 750,00 €
  - Ouverture pour dépôt ou retrait d'une urne = 70,00 €
- Jardin du souvenir
  - Dispersion (dépôt et enregistrement en mairie) = 65,00 €
  - Plaque sur le livre des souvenirs = 50,00 €

**PROPOSITION D'UN ACCORD LOCAL DE REPARTITION DES REPRESENTANTS COMMUNAUTAIRES EN VUE DES ECHEANCES ELECTORALES DE MARS 2020 :** Le Conseil municipal à l'unanimité (ou à la majorité par X voix pour, X voix contre, X abstentions) décide de fixer le nombre de sièges attribué à chaque commune membre pour la recomposition du Conseil communautaire lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux comme suit, en application du 1<sup>er</sup> 2° de l'article L5211-6-1 du CGCT :

	<b>Population municipale *</b>	<b>Nombre de sièges</b>
BENET	4029	8

Adresser la correspondance à  
Monsieur le Maire – Mairie de NIEUL SUR L'AUTISE - 3, rue Aliénor d'Aquitaine  
85240 RIVES-D'AUTISE

☎ : 02.51.52.40.12. 📠 : 02.51.52.43.04. courriel : [mairie@rives-autise.fr](mailto:mairie@rives-autise.fr)



BOUILLE COURDAULT	584	2
DAMVIX	748	2
FAYMOREAU	208	1
LIEZ	276	1
LE MAZEAU	456	1
MAILLE	765	2
MAILLEZAIS	956	2
RIVES-D'AUTISE	2126	5
PUY DE SERRE	320	1
ST HILAIRE DES LOGES	1965	4
ST PIERRE LE VIEUX	966	2
ST SIGISMOND	400	1
VIX	1802	4
XANTON CHASSENON	727	2
<b>TOTAL</b>	<b>16 328</b>	<b>38</b>

\* hors double compte

**FINANCES – EFFACEMENT DE DETTE :** Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à émettre un mandat d'un montant de 364,95 € au compte 6542 du budget principal « pertes sur créances éteintes ».

**FINANCES – DECISION MODIFICATIF N° 1 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE NIEUL :** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver les virements de crédits présentés ci-dessous sur le budget annexe 2019 d'assainissement de Nieul

**AVIS SUR LA DEMANDE DE SAS EOLIS GALERNE EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN XANTON NORD :** Le conseil municipal après un tour de table s'est prononcé de la façon suivante :

- Avis favorable = 9
- Avis défavorable = 0
- Abstentions = 12

**TABLEAU DES EFFECTIFS :** Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer l'emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe, à temps complet et d'adopter en conséquence le nouveau tableau des effectifs.

**TRAVAUX ECOLE PUBLIQUE OULMES :** Le Conseil municipal donne son accord pour la réalisation des travaux et mandate monsieur le Maire pour signer les accords correspondants pour un total estimatif de 113 100 € TTC

*Le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est consultable en Mairie.*

Adresser la correspondance à  
Monsieur le Maire – Mairie de NIEUL SUR L'AUTISE - 3, rue Aliénor d'Aquitaine  
85240 RIVES-D'AUTISE

☎ : 02.51.52.40.12. 📠 : 02.51.52.43.04. courriel : [mairie@rives-autise.fr](mailto:mairie@rives-autise.fr)

